



Index Egalité Homme - Femme

12/2022

Issu de la loi 2018-771 du 5 septembre 2018

Indicateur	Note
1 Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes	35/40
2 Ecart de taux d'augmentations individuelles entre les femmes et les hommes	25/35
3 Pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant le retour de congé maternité	15/15
4 Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les dix salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations	0/10
Total obtenu	75/100